



2026 - 2027

GUIDE DE L'ADHÉSION

A REMPLIR
POUR
ADHÉRER

FÉDÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

ET ASSOCIATIONS D'ANIMATION EN
MILIEU RURAL

JURA - HAUTE SAONE - DOUBS - TERRITOIRE DE BELFORT

135 place du Maréchal Juin - le Boeuf sur le Toit
39000 Lons le Saunier
03 84 47 11 39
fdfr39@wanadoo.fr
www.foyersrurauxfc.com

L'ORGANIGRAMME

DU MOUVEMENT DES FOYERS RURAUX

CNFR

**CONFÉDÉRATION
NATIONALE DES
FOYERS RURAUX**

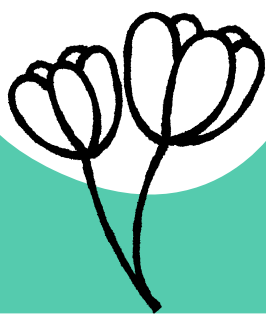
UR

**UNION RÉGIONALE
DES FOYERS RURAUX
DE BOURGOGNE
FRANCHE COMTÉ**

FIDFR

**FÉDÉRATION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES FOYERS RURAUX
39 25 70 90**

**FOYERS RURAUX
COMITÉS DES FÊTES
ASSOCIATIONS
D'ANIMATION**



LA FIDFR, C'EST QUI ?

CONSEIL COLLÉGIAL

LE CONSEIL COLLÉGIAL EST L'INSTANCE DÉCISIONNAIRE DE LA FÉDÉRATION.

C'EST QUI ?

IL EST CONSTITUÉ D'UN MEMBRE DÉSIGNÉ PAR CHAQUE ASSOCIATION ADHÉRENTE DU PREMIER COLLÈGE. LE MEMBRE DEVIENT ALORS REPRÉSENTANT DE SON ASSOCIATION ET PORTE UNE VOIX AU CONSEIL COLLEGIAL. L'ASSOCIATION PEUT A TOUT MOMENT CHANGER DE REPRÉSENTANT AU COURS DE L'ANNÉE.

PREMIER COLLÈGE

ASSOCIATIONS
D'ANIMATION EN
MILIEU RURAL
TYPE FOYER RURAL, COMITÉ
DES FÊTES...ETC

DEUXIÈME COLLÈGE

PERSONNES
PHYSIQUES À TITRE
INDIVIDUEL

TROISIÈME COLLÈGE

PERSONNES
MORALES ET
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



LES SALARIÉS



LOÏC QUENOT



AUDREY CHAMAGNE



Qui peut adhérer à la Fédération ?

Pour le premier collège :

Toutes les associations d'animation en milieu rural ayant son siège social dans le Jura, le Doubs, la Haute Saône ou le Territoire de Belfort peuvent adhérer. Il n'est pas obligatoire de s'appeler "foyer rural" pour faire parti du mouvement.

Pour le deuxième collège :

Toute personne individuelle souhaitant s'investir à la Fédération.

Pour le troisième collège :

Toute personne morale ou collectivité territoriale sur le territoire d'action de la Fédération souhaitant s'investir à la Fédération et bénéficier du matériel qu'elle propose.

LES ADHÉRENTS DE LA FIDFR

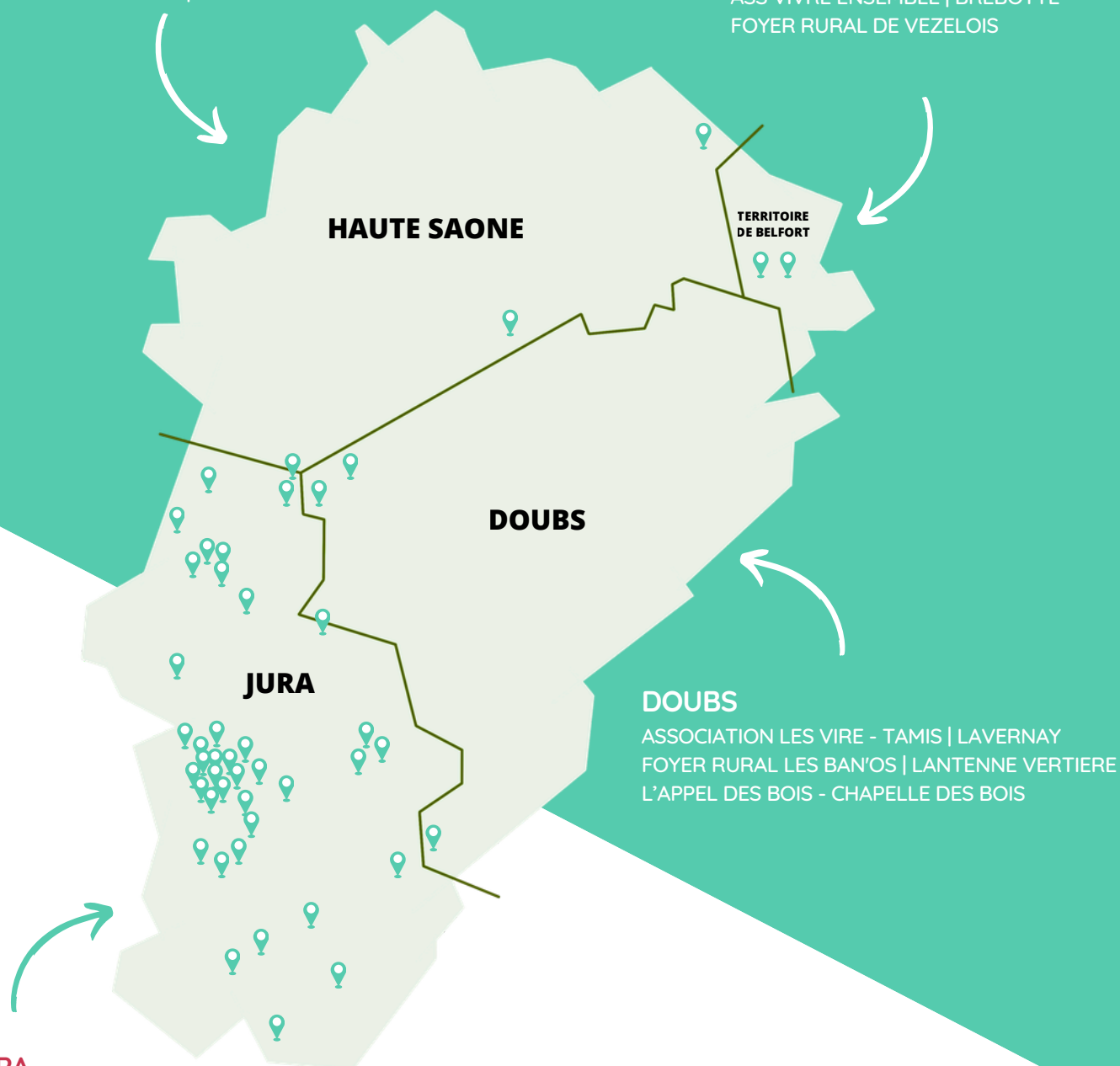
1ER ET 3EME COLLÈGE

HAUTE SAONE

ASS FOLLE AVOINE | BOUHANS LES MONTBOZON
ASS VIVRE ESEMBLE | HAUT DU THEM

TERRITOIRE DE BELFORT

ASS VIVRE ENSEMBLE | BREBOTTE
FOYER RURAL DE VEZELOIS



JURA

FOYER RURAL D'AUTHUME
FOYER RURAL DE CHOISEY
FOYER RURAL DE LEMUY
FOYER RURAL D'ASNANS BEAUVOISIN
FOYER RURAL DE CHAREZIER CHARCIER
FOYER RURAL DE CHAPELLE VOLAND
FOYER RURAL DE RUFFEY SUR SEILLE
FOYER RURAL DE PRÉNOVEL - LES PIARDS
VINCELLES ANIMATION LOISIR (LE V.A.L.)
FOYER RURAL DE DOMBLANS
FOYER RURAL DU LOUVEROT
FOYER RURAL DE MANTRY
FOYER RURAL DE MONTAIN
LA PASS'RELLE | PASSENNANS
FOYER RURAL DE CRENNANS
FOYER RURAL DES 4 HAMEAUX DE ROTHONAY
FOYER RURAL D'AUGISEY
FOYER RURAL DE BIANNE SAINT VIVANT

FOYER RURAL DE DAMMARTIN MARPAIN
FOYER RURAL DE MOISSEY
FOYER RURAL DE LOULLE
FOYER RURAL DE ST JULIEN
ASS PÊLE MÊLE | VIRY
FOYER RURAL DE VAUDREY
COMITÉ D'ANIMATION DE BELLEFONTAINE
FOYER RURAL DE COURBOUZON
FOYER RURAL DE COURBLANS
FOYER RURAL DE GEVINGEY
FOYER RURAL DE VILLENEUVE SOUS PYMONT
FOYER RURAL DE ST LAURENT LA ROCHE
FOYER RURAL DE BRIOD
ASS LA GRAPPE D'OR DE QUINTIGNY
1 2 3 MESSIA | MESSIA SUR SORNE
FOYER RURAL DE VEVY
FOYER RURAL D'AMANGE

ADAPÉMONT
LES SCÈNES DU JURA
L'AMUSERIE
CINÉMATIQUE THÉÂTRE
LYCÉE JEAN MICHEL



LES PROJETS

AU SERVICE DES ADHÉRENTS



FRAKA

ESPACE CULTUREL ÉCLATÉ

FRAKA est une programmation de spectacles en milieu rural en partenariat avec les associations adhérentes.

Comment ça marche ?

Nous faisons un appel à participation avant chaque saison
(saison printemps : fev - juin | saison automne : sept - dec)

La programmation est co-construite ensemble. Nous envoyons des propositions de spectacles en fonction de la place que vous avez, des disponibilités des compagnies et des contraintes liées à la Fédération.
Les supports de communication sont entièrement pris en charge par Fédération, il ne vous reste plus qu'à distribuer.

Cette année, les tarifs spectateurs changent :

Prix aux choix à partir de :

8€ pour les adultes | 5€ pour les enfants (- 18ans)

Gratuit pour les - 5 ans

Tarifs et conditions

1er collège

Tarif pour l'adhérent : 200€

Distribution de la communication envoyée par la FIDFR
Prise en charge des repas (artistes et salariés de la FIDFR)
Accueil au lieu du spectacle le jour-j

2eme et 3eme collège :

Action non disponible

LUDOTHÈQUE

PLUS DE 40 JEUX POUR TOUS LES ÂGES

La Fédération des Foyers Ruraux vous donne
l'occasion d'organiser un moment de
partage autour des jeux de société de sa
propre ludothèque.

Se retrouver autour d'une animation
ludique, entre découverte et partage,
animée par Mathieu, joueur passionné qui
saura vous transporter dans différents
univers, on ne vous arrêtera plus.

Moment convivial assuré.

Tarifs et conditions

1er collège

Avec animateur : 100€

Sans animateur : Gratuit

venir chercher les jeux à Lons le Saunier

2eme et 3eme collège :

Avec animateur : pas disponible

Sans animateur : Gratuit

venir chercher les jeux à Lons le Saunier

SPORT EN MILIEU RURAL

En dehors des sports traditionnels connus de
tous, d'autres disciplines sportives émergent
chaque année. Disc Golf, Tchoukball,
Bumball et bien d'autres sont appréciés dans
les associations, pour leur originalité, leur
esprit sportif et convivial...

La Fédération possède les équipements
nécessaire à la pratique de ces sports et
sont mis à disposition des adhérents.

Tarifs et conditions

1er, 2eme et 3eme collège

Gratuit

venir chercher les jeux à Lons le Saunier

AIDE ADMINISTRATIVE

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

La Fédération répond aux questions des associations dans l'exercice de leurs missions, la vie de l'association, son fonctionnement, ses relations au village, les assurances, la tenue des comptes, la responsabilité, la préparation de l'assemblée générale, les demandes de subvention...

CONCEPTION GRAPHIQUE

TOUS SUPPORTS DE COMMUNICATION

Les associations peuvent faire appel à la Fédération pour créer un support de communication pour leur manifestation : affiches, flyers, programme annuel ...

Tarifs et conditions

1er collège
Gratuit

Délais de réalisation variable
Attention à bien anticiper

2eme et 3eme collège :
Non disponible

IMPRESSION

DOCUMENTS, AFFICHES... MAXIMUM A3

La Fédération propose un service d'impression à prix réduit.

Tarifs d'impression :
Copie/couleur A4 = 0.20 €
Copie Noir/Blanc A4 = 0.05 €
Papier Blanc A4 0.02 €
Papier couleur A4 0.03 €

Pour le format A3 le tarif est multiplié par deux.

Tarifs et conditions

1er, 2eme et 3eme collège

Disponible pour tous les adhérents
A venir faire directement au bureau de la
Fédération à Lons le Saunier
ou par mail - envoi possible

**POUR PLUS D'INFOS
SUR LES PROJETS
POSSIBLES**

CONTACTEZ-NOUS

**OU DIRECTION LE SITE
INTERNET
WWW.FOYERSRURAUXFC.COM**



LOCATION MATÉRIEL

Gradins en bois

Capacité 150 personnes
Transportés dans une remorque
Stockés à 5km de Lons le Saunier

Tarifs et conditions

1er collège 50€ /jour d'utilisation	3eme collège : 100€ /jour d'utilisation
2eme collège : Non disponible	Non adhérent : 200€ /jour d'utilisation



Dôme

Surface : 60m²
Fourni avec ou sans plancher - avec ou sans toile. En fonction des besoins
Prévoir 1 journée de montage avec 4 bénévoles
Stocké à 5km de Lons le Saunier

Tarifs et conditions

1er collège A partir de 200€	3eme collège : A partir de 400€
2eme collège : Non disponible	Non adhérent : A partir de 600€



LOCATION MATÉRIEL

Bar pliable en bois

Logueur de 6m au total
3 bloc d'1m50
Avec étagère à l'intérieur
Stockés à 5km de Lons le Saunier

Tarifs et conditions

1er collège A partir de 50€	3eme collège : A partir de 50€
2eme collège : Non disponible	Non adhérent : A partir de 80€



Caravane

Stockée à 5km de Lons le Saunier

Tarifs et conditions

1er et 3eme collège Gratuit
2eme collège et non adhérents : Non disponible

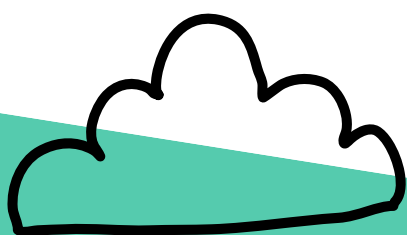
Grilles d'exposition

9 grilles disponibles
Dimension : 2m x 1m
Stockées à 5km de Lons le Saunier

Tarifs et conditions

1er, 2eme et 3eme collège: Gratuit





**DEVENIR
ADHÉRENT**



LE FORMULAIRE

D'ADHÉSION

2025-2026

VERSO

Tarif d'adhésion : remplir p12 et p13

1ER COLLÈGE :

ASSOCIATIONS D'ANIMATION EN MILIEU RURAL : FOYER RURAL, COMITÉ DES FÊTES ...

Nom de l'association :

Adresse (pour recevoir les documents de la FIDFR) :

Email de l'association :

Nom et Prénom du représentant :

Numéro de téléphone :

Email :

Nom et Prénom du représentant au conseil collégial de la FDFR

(peut être différent du représentant de l'association) :

Numéro de téléphone :

Email :



Remplir les 2 pages suivantes (12 et 13) pour valider votre adhésion

2EME COLLÈGE :

PERSONNES INDIVIDUELLES

Tarif d'adhésion : 10€

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Email :

Adresse postale :

3EME COLLÈGE :

AUTRES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Tarif d'adhésion : 50€

Nom de la structure :

Nom et Prénom du responsable légal :

Numéro de téléphone :

Email :

Adresse postale :

TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE REMPLIS POUR VALIDER L'ADHÉSION
A NOUS RENVOYER PAR MAIL OU PAR COURRIER



ADHÉSION CNFR

CONVENTION D'ADHÉSION LOCALE

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES

Entre d'une part :

La Fédération de :

Fédération Interdépartementale des Foyers Ruraux
Jura - Doubs - Haute Saône - Territoire de Belfort

Représentée par :

Pierre Billet

Et d'autre part :

de l'Association locale de :

La reconnaissance de l'adhésion des
Foyers Ruraux et Associations locales
est soumise à l'engagement
conventionnel ci-dessous auprès de
leur Fédération / Union.

Représentée par :

ARTICLE 2 : PRINCIPES ET VALEURS DES FOYERS RURAUX (EXTRAIT DU PRÉAMBULE DES STATUTS DE LA CNFR)

- « ... Tous les adhérents s'engagent à respecter les principes suivants :
- Participer au développement de la citoyenneté dans les territoires ruraux et péri-urbains
- Se référer dans leurs pratiques à l'éducation populaire
- Faire reposer leurs actions sur la libre association des habitants sur leur territoire, défini par eux comme un espace de vie, autour d'un projet commun : mieux vivre ensemble
- Être ouverts à tous et respecter les opinions et les croyances de chacun
- Favoriser l'accès des jeunes et des femmes aux postes de responsabilité
- Tendre vers la parité dans leurs instances... »

ARTICLE 3 : BÉNÉFICIAIRES DE L'ADHÉSION

- Le Foyer Rural (l'Association locale, ou toute autre Association adhérente), signataire de la présente convention, adhère pour la saison 2025-2026 auprès de la structure fédérale signataire.
- Par cette adhésion, reconnaît s'inscrire dans le cadre général d'une adhésion aux Foyers Ruraux et peut ainsi bénéficier et faire bénéficier à l'ensemble de ses membres adhérents (validés dans Gestanet) des orientations communes, services (assurances RC/IA/Assurance aux biens), moyens collectifs mis en oeuvre par la CNFR.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS

- Par cette convention, le Foyer Rural / l'Association locale signataire s'engage à respecter et contribuer aux valeurs des Foyers Ruraux définies au préambule des statuts de la CNFR, à adhérer et faire adhérer ses membres par le système d'adhésion GESTANET.

Seule l'adhésion sous GESTANET permettra de bénéficier des services et agréments de la CNFR

INFORMATION : ADHÉSION CONFÉDÉRALE ET REPRÉSENTATION DÉMOCRATIQUE

La représentation démocratique de votre Fédération ou Union au sein de la CNFR est liée au nombre d'adhérents individuels enregistrés dans Gestanet.

Les tarifs négociés (adhésions, assurance et accords) reposent sur la mutualisation et la solidarité du réseau.

Fait à :

Le

Signature du représentant de la Fédération

FIDFR-CDSFR-FRANK
135 PLACE MARECHAL L...
LE BOEUF S/ TOULON
39000 LONS LE SAUNIER
☎ 03.84.47.11.39
✉ FIDFR39@WANADO.FR

Signature du représentant de l'association locale



TARIFS

ADHÉSION STRUCTURE
ADHÉSION NOUVELLE STRUCTURE

230.00€
100.00 €

..... €

DEMANDER LA
SOUSCRIPTION À
L'ASSURANCE RC (SMACL)
POUR L'ASSOCIATION ET
L'ENSEMBLE DE SES
ADHÉRENTS.

☐ OUI
☐ NON

ADHÉSION INDIVIDUELLE
COTISATION INDIVIDUELLE À LA
FIDFR

..... X 9.50€

..... €

+ RESPONSABILITÉ CIVILE
INDIVIDUELLE (RC)
OBLIGATOIRE SI VOUS AVEZ PRIS
L'OPTION ASSURANCE SMACL.

..... X 10.00€

..... €

+ ASSURANCE
INDIVIDUELLE ACCIDENT (IA)

..... X 11.00€

..... €

CARTE TEMPORAIRE
INDIVIDUELLE
VALABLE 8 JOURS

..... X 03.00€

..... €

TOTAL : €



FAIT LE

SIGNATURE



JE SOUHAITE RECEVOIR
..... CARTES D'ADHÉRENTS

PRINCIPE D'ADHÉSION

Nous vous invitons à adhérer dès maintenant sur GESTANET, pour votre association et l'ensemble de vos adhérents individuels.

Pour les personnes qui rejoindront votre association en cours de saison, il suffira de faire la demande, sur votre espace GESTANET, de droits supplémentaires et de les enregistrer. L'adhésion implique l'adhésion de tous vos adhérents individuels. Il est nécessaire d'inscrire tous vos adhérents individuels dans votre espace Gestanet.

Cela permet à vos membres d'être officiellement reconnus comme adhérents au Mouvement. L'adhésion et l'assurance sont deux démarches différenciées.

Vous avez le choix de souscrire ou non aux assurances proposées par la Confédération Nationale des Foyers Ruraux.

Pour adhérer : Merci de nous renvoyer le formulaire d'adhésion 2026-2027 accompagné de la convention d'adhésion locale signée et du règlement et rdv sur Gestanet pour finaliser votre adhésion.

ADHÉSION AVEC ASSURANCE

Les taux de la SMACL sont à des tarifs défiant toute concurrence car ils bénéficient de la mutualisation des 1600 structures et 180 000 adhérents individuels des Foyers Ruraux.

Si vous souhaitez être couverts par le contrat d'assurance national, vous devez le valider lors de votre demande d'adhésion en cochant la case « Demander la souscription à l'assurance RC (SMACL) pour l'association et l'ensemble de ses adhérents » sur le formulaire d'adhésion. Vous devez ensuite :

- Souscrire des assurances Responsabilité Civile pour vos adhérents.
- Souscrire éventuellement une Individuelle Accident (RC IA).

En les inscrivant sur GESTANET ou en envoyant à la Fédération la liste de vos adhérents.

- Vous pouvez également souscrire des garanties optionnelles que vous devez renouveler chaque saison (voir fiche assurance).

ATTENTION :

- Votre assurance « responsables associatifs » ne sera pas valide si vous n'avez saisi aucun adhérent individuel dans GESTANET.
- Seuls les membres de votre association saisis dans GESTANET pourront bénéficier des garanties SMACL.

ADHÉSION SANS ASSURANCE

Il faudra obligatoirement nous fournir une attestation d'assurance Responsabilité Civile Organisateur pour votre association (RCO). Pour les activités sportives, vous êtes dans l'obligation de proposer à vos adhérents une formule Individuelle Accident.

VALIDITÉ DE L'ASSURANCE

Votre association et les adhérents inscrits seront couverts jusqu'au 30 septembre de la saison suivante. Vous avez jusqu'à cette date pour renouveler, au-delà ces garanties ne seront plus valides.

ASSURANCE

LE CONTRAT D'ASSURANCE SMACL

En savoir plus : Rendez-vous dans votre espace Gestanet, rubrique Outils / Réseau pour télécharger le guide de l'assurance Smacl.

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Dans le cadre du contrat d'assurance il est possible de souscrire des garanties complémentaires auprès de la SMACL.

QUELLES GARANTIES POUR LES ASSOCIATIONS ?

- Biens immobiliers : locaux occupés par l'association plus de 30 jours consécutifs, qu'ils appartiennent à l'association, ou qu'ils lui soient prêtés ou loués ;
- Biens mobiliers : matériel appartenant à l'association ou confié à elle pour son usage exclusif ;
- Véhicules à moteur et bateaux : appartenant à l'association ;
- Auto-mission : protège les salariés, élus et adhérents quand ils utilisent leurs véhicules personnels pour les besoins de l'association ;
- Chapiteaux, structures gonflables appartenant à l'association ;
- Tout risque : matériel informatique, bureautique, audio-visuel, instruments de musique datant de moins de 3 ans ;
- Interruption / Annulation de séjours ;
- Protection juridique : intervient dans les litiges entre l'association et d'autres personnes morales, ou avec des tiers ou encore avec des cocontractants.

MODALITÉS DE SOUSCRIPTION DE GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

L'outil « ASSUR'OPTIONS » en ligne permet :

- de simuler une souscription ;
- de souscrire à des garanties complémentaires.

On y accède via ce lien : <http://www.gestanet.org/assuroptions/connexion.php>

Pour vous connecter, utilisez vos identifiants et code GESTANET.



FÉDÉRATION INTERDÉPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX

**JURA, DOUBS, HAUTE-SAÔNE ET
TERRITOIRE DE BELFORT**

135 PLACE DU MARÉCHAL JUIN
LE BŒUF SUR LE TOIT
39000 LONS-LE-SAUNIER

03 84 47 11 39
FDFR39@WANADOO.FR
WWW.FOYERSRURAUXXFC.COM

